

RETIF TOULOUSE
Z.I. de Thibaud
5, rue Henri Mayer

31100 TOULOUSE
Tel:05.61.41.54.30 Fax:05.61.76.14.26
email:toulouse@retif.eu

SARL LA NOYERAIE DES ABEILLES
60 PLACE DU COUDERC

46110 BETAILLE

Code client:70094185/ No Id.TVA:FR60418054011 SIRET:41805401100014

ANTOINE **FACTURE No 522588 du 27/06/2025 (DUPLICATA)**

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	PX BRUT		PX NET	TOTAL HT	*
13673	SOCLE ALU 21CM PORT AFF V	28,00	6,59		6,59	184,52	4
HORAIRES MAGASIN DU LUNDI AU VENDREDI 8H30 18H00							

*	BASE TVA	% TVA	MT.TVA		RECAPITULATIF
4	184,52	20,00	36,90	Port HT. : 20,00 Tva s/Port : 4,00	Total HT : 204,52 EUR Total TVA : 40,90 EUR Total TTC : 245,42 EUR

REGLEMENT	MONTANT	ECHEANCE
CB/VAD NEW Référence HiPay	245,42	**/**/**** 70000620

Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'à leur paiement intégral par l'acheteur (Loi n°83.335 du 12/05/1980) - Tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application de pénalités de retard égales au taux d'intérêt pratiqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, exigibles dès le lendemain de la date de règlement figurant sur la présente facture (Art. L441-6 C. com) - Tout retard de paiement entraîne également de plein droit l'application d'une indemnité forfaitaire de 40 € (décret n°2012-1115 du 02/10/2012) - Les avoirs sont valables 3 mois.

SAS AU CAPITAL DE 7500000 €. SIEGE: IMM TWINS 1 - 679 AV. DOC LEFEBVRE - BP157 - 06272 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX - TVA FR04351630009 RCS ANTIBES 351630009
TEL:0492135230 / CIC LB BIC:CMCIFRPP IBAN:FR7610096181020007517590150



66 Magasins



retif.eu



04 92 08 10 10
(non saturé)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

1.1 Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **CGV** ») régissent les relations contractuelles entre RETIF, société par actions simplifiée au capital de 7.500.000 Euros, immatriculée au RCS d'Antibes sous le numéro 351 630 009, dont le siège social est situé à Villeneuve-Loubet (06), Immeuble Twins I – 679, avenue du Docteur Lefebvre (ci-après « **RETIF** » ou le « **Vendeur** ») et les clients des magasins RETIF (ci-après individuellement le « **Client** » et collectivement les « **Clients** »).

1.2 Le fait, pour tout Client d'acheter ou de commander des marchandises ou des services dans un magasin RETIF ou auprès d'un représentant de RETIF, emporte son acceptation entière et sans réserve des présentes CGV, qui prévalent sur toute autre condition particulière du Client, notamment ses conditions générales d'achat, sauf dérogation expresse, préalable et écrite de RETIF. Les présentes CGV ne s'appliquent pas (i) aux achats effectués sur le site internet www.retif.eu ni (ii) aux achats de marchandises couplés avec le service montage et pose ni (iii) aux achats de Produits Marketplace, qui sont respectivement régis par des conditions générales distinctes qui seules s'appliquent.

ARTICLE 2 – PRIX & CONDITIONS DE PAIEMENT

2.1 Nos **prix** s'entendent hors taxes et sont exprimés en **euros** et mentionnent les éventuelles éco-taxes et éco-participations applicables. Ils sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis sauf en cas d'offre promotionnelle et pendant la durée de validité de cette offre.

2.2 Les paiements sont effectués en numéraire, par carte bancaire, par virement, ou par chèque à la commande. Toute livraison donne lieu à l'émission d'une facture précisant le montant hors taxe et la TVA applicable.

2.3 Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, **tout retard de paiement** entraînera de plein droit l'application d'une pénalité égale au taux d'intérêt pratiqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage, exigibles dès le premier jour de retard.

2.4 En outre, conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement de la part du Client entraîne de plein droit l'application d'une **indemnité forfaitaire** de quarante (40) Euros, sans préjudice des pénalités de retard prévues à l'alinéa précédent.

2.5 Le **défait de paiement** à échéance rend immédiatement exigible, sans mise en demeure préalable, l'ensemble des créances que RETIF détient envers le Client.

2.6 RETIF se réserve le droit, avec ou sans préavis, de suspendre les nouvelles commandes du Client, jusqu'à ce que ce dernier ait réglé l'intégralité des sommes dues, sans préjudice de toute autre voie d'action. Les livraisons pourront également être suspendues sans qu'aucune indemnité puisse être réclamée et ce jusqu'au paiement intégral de toutes les sommes dues avec les intérêts y afférents.

ARTICLE 3 – IMPOTS ET TAXES

3.1 Les marchandises sont facturées au Client toutes taxes comprises, y compris, le cas échéant, les diverses éco-contributions.

3.2 En cas d'exportation des marchandises dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, la facture sera établie hors taxe sur la valeur ajoutée, en application de l'article 262 ter, I, 1° du Code Général des Impôts (« CGI »), sous réserve de la production du n° de TVA intracommunautaire et de tout autre justificatif requis par les lois et règlements en vigueur.

3.3 En cas d'exportation dans un pays en dehors de l'Union Européenne, la facture sera établie hors taxe sur la valeur ajoutée, conformément à l'article 262, I, 1° du CGI, sous réserve de la présentation d'un document justifiant de l'exportation de la marchandise (ex : déclaration en douane authentifiée par l'administration des douanes du pays de destination de la marchandise, attestation de l'administration des douanes du pays de destination, document de transport des marchandises émanant d'un transporteur ou transitaire, etc.).

3.4 En tout état de cause, le Client s'engage à effectuer sous sa responsabilité toutes les déclarations utiles et nécessaires auprès des administrations fiscales et douanières. Il appartient ainsi au Client de s'acquitter de tous les droits et taxes attachés aux produits dans le pays de destination.

ARTICLE 4 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ & TRANSFERT DES RISQUES

4.1 Le **transfert de la propriété** des marchandises vendues par RETIF est subordonné au complet paiement du prix et de ses accessoires par le Client. Faute de règlement, RETIF se réserve, le droit de reprendre possession des marchandises ce aux entiers frais du Client. Tout acompte du montant T.T.C. versé par le Client restera acquis au Vendeur à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client. En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré au Client dès la remise des marchandises au transporteur ou le retrait en magasin.

ARTICLE 5 – LIVRAISON

5.1 Si le Client choisit le service livraison, la livraison des marchandises sera effectuée à l'adresse qu'il aura désignée, exclusivement en **France métropolitaine et à Monaco**. Le Client doit impérativement veiller à l'exactitude des informations fournies. Les livraisons sont effectuées sur le pas de porte, au rez-de-chaussée uniquement. La récupération de l'emballage n'est pas comprise dans le service livraison.

5.2 Le Client s'engage à indiquer à RETIF toute difficulté d'accès à son local professionnel susceptible de perturber la livraison (accès camion, dimensions voirie, hauteur parking, accès à l'immeuble, stationnement, etc.). Tout coût complémentaire engendré par ces difficultés d'accès sera facturé **au Client**.

5.3 En cas de non-respect par le Client de la date de livraison convenue ou en cas d'erreur d'adresse de livraison, le Client sera redevable des frais correspondant à une seconde livraison. RETIF décline toute responsabilité en cas de retard de livraison en découlant.

ARTICLE 6 – ENLÈVEMENT, RÉCEPTION ET RETOUR DES MARCHANDISES

6.1 L'enlèvement de la marchandise en magasin vaut réception et acceptation par le Client de celle-ci.

6.2 En cas de livraison, il appartient au Client de **vérifier l'état et la conformité des marchandises** :

- En cas d'avarie de transport ou de marchandise manquante, le Client sera tenu d'émettre toutes réserves précises et motivées (i) à la réception sur la lettre de transport en présence du transporteur ou (ii) dans les trois (3) jours suivant la livraison par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressé au transporteur, conformément aux articles L133-3 et suivants du Code de commerce. Le Client doit également adresser une copie de ces réserves à RETIF. A défaut de réserves dans le délai imparti, la marchandise sera réputée réceptionnée en bon état.
- En cas de non-conformité ou de vice apparent, le Client doit se rapprocher au plus vite de RETIF afin de procéder au remplacement des marchandises concernées.

6.3 Aucun article ne sera repris ou échangé passé un délai de trente (30) jours. Le vendeur se réserve le droit, selon son appréciation, de reprendre un article avant l'expiration de ce délai. Dans le cas d'un dysfonctionnement inhérent au produit, ce dernier pourra être retourné sans autre motif. Le droit de retour du client peut s'exercer à condition que les produits soient restitués au magasin où il a effectué son achat, dans leur état et emballage d'origine, non détérioré avec tous les accessoires, notices d'utilisation accompagnant le produit ainsi que la facture d'achat. Ce droit de retour donne la possibilité d'échanger le produit ou d'obtenir un avoir égal au montant de la marchandise (voir le point 8.3).

6.4 Le droit de retour visé au 6.3 ci-dessus ne s'applique pas aux :
- Produits Personnalisés ou aux produits confectionnés sur mesure ;
- Produits soldés ;
- Produits de décoration temporaire et permanente ;
- Produits ayant fait l'objet d'une installation ;
- Produits détériorables ou périssables rapidement (notamment les produits alimentaires) ;
- Produits ouverts et non retournables pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé (notamment les produits destinés au contact alimentaire) ;
- Produits issus de commandes spéciales non codifiées
- Aux CD, DVD ou logiciels informatiques dont la boîte a été ouverte.

6.5 Passé ce délai de trente (30) jours, les marchandises ne seront ni reprises ni échangées sauf dans les conditions définies à l'ARTICLE 9.

ARTICLE 7 – COMMANDES

7.1 En cas de produit indisponible, de quantité insuffisante en magasin, ou de personnalisation de produits le Client a la possibilité de passer commande. Les commandes sont sous réserve de disponibilité de la marchandise à l'entrepôt de RETIF.

7.2 RETIF demandera le versement d'un acompte de trente (30)% du montant T.T.C. au moment du passage de la commande pour valider cette dernière. Cela s'applique aussi pour les projets comprenant une prestation d'installation. Tout acompte donnera lieu à une facture d'acompte T.T.C.

7.3 Pour toute commande spéciale comprenant en tout/ou partie des Produits non codifiés, le paiement intégral des produits sera demandé à la commande.

7.4 En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis par RETIF et ne pourra donner lieu à un remboursement.

7.5 Le solde du prix est payable au comptant, au jour de la livraison ou du retrait en magasins des produits commandés.

ARTICLE 8 – DEVIS & AVOIR

8.1 Les **devis sont valables 15 jours**, à l'exception des Produits Marketplace et sauf mention contraire dans le devis (notamment concernant les produits en promotion). Les tarifs des marchandises ne sont garantis au Client que pendant cette période, sous réserve de la disponibilité des stocks faisant l'objet du devis. Les taxes et éco-contributions mentionnées dans le devis n'ont qu'un caractère indicatif. Les taxes et éco-contributions applicables à la vente seront celles en vigueur au moment de la livraison ou de la facturation des marchandises, selon les cas.

8.2 Les prix des produits en promotion ne sont valables seulement pour la durée de validité de l'offre promotionnelle, nonobstant la durée de validité du devis. Les prix de ces produits en promotion peuvent varier durant la validité du devis ce qui peut influencer sur le montant de ce dernier.

8.3 Les **avoirs sont utilisables trois (3) mois** à compter de leur date d'émission dans le magasin émetteur. Ces avoirs ne sont pas remboursables.

ARTICLE 9 – GARANTIE

Garanties contractuelles

9.1 La garantie doit bénéficier éventuellement les produits vendus dans les magasins RETIF est celle fournie par leurs fabricants. La durée de la garantie varie en fonction du produit considéré.

9.2 La Garantie se limite au remplacement du produit reconnu défectueux, à l'exclusion de la prise en charge de tout dommage matériel ou immatériel et/ou indirect résultant de ce défaut ou de l'indisponibilité inhérente à la mise en œuvre de la Garantie.

9.3 Le remplacement des produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie fixée.

9.4 Le bénéfice de la Garantie est exclu en cas (i) d'usure normale du produit, (ii) de défaut d'entretien, (iii) de dégradation volontaire ou de sujétions anormales (iv) de montage erroné, de modification non prévue ou non spécifiée ou (v) d'utilisation du produit non conforme au mode d'emploi, aux informations figurant sur la fiche produit et autres instructions d'utilisation.

Garanties légales

9.5 Les produits vendus par RETIF bénéficient de la garantie légale contre les vices cachés prévue aux articles 1641 et suivants du Code civil et des autres garanties légales applicables.

ARTICLE 10 – PRODUITS MARKETPLACE

10.1 RETIF propose à ses Clients de commander en magasin des Produits disponibles sur la Marketplace du site www.retif.eu (ci-après les « **Produits Marketplace** »), vendus par des partenaires de RETIF (ci-après les « **Vendeurs** »). Dans cette situation, RETIF ne joue qu'un rôle d'intermédiaire entre les Clients et les Vendeurs. Les commandes en magasin de Produits Marketplace sont régies par des conditions générales distinctes, propres à la Marketplace. Toute commande en magasin de Produits Marketplace est subordonnée à l'acceptation par le Client des Conditions Générales de Vente Marketplace qui seules s'appliquent.

ARTICLE 11 – MONTAGE ET POSE

11.1 RETIF propose à ses Client un service de montage et installation du mobilier vendu dans ses magasins. La souscription à ce service est subordonnée à l'acceptation par le Client des Conditions Générales de Montage et Pose qui dérogent à toutes les conditions qui lui sont contraires des présentes CGV.

11.2 Le service Montage et Pose ne s'applique pas aux Produits Marketplace.

ARTICLE 12 – SERVICE DE PERSONNALISATION

12.1 RETIF propose à ses Clients une prestation de personnalisation sur un certain nombre de produits vendus en magasin, par l'impression de logos ou de dessins sur ces supports. RETIF dispose d'une licence d'exploitation sur un certain nombre de dessins et logos qu'elle propose à ses Clients. Ces logos et dessins sont protégés par un droit de propriété intellectuelle. Par conséquent, lorsque le Client choisit un logo ou un dessin parmi les modèles proposés par RETIF, le Client s'interdit d'en revendiquer le moindre droit de propriété intellectuelle.

ARTICLE 13 – RESPONSABILITÉ

13.1 Si par extraordinaire, la responsabilité de RETIF venait à être engagée au titre d'une marchandise fournie, l'indemnité ne pourrait excéder le prix effectivement versé par le Client pour la marchandise en cause.

ARTICLE 14 – DONNÉES PERSONNELLES – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

14.1 Les données personnelles communiquées à RETIF par le Client sont nécessaires au traitement des contrats, des devis, commandes et livraisons, et ont pour objectif d'assurer le bon déroulement de la relation avec le Client, la gestion des relations commerciales et des factures, la gestion des avis sur les produits et services, l'amélioration de la qualité des produits et prestations proposées, la gestion des réclamations et du service après-vente, l'établissement de statistiques commerciales, et/ou de permettre au Client de bénéficier des offres de RETIF et des autres sociétés du Groupe RETIF.

14.2 Le Client consent à l'utilisation de ces données par RETIF et/ou par l'une quelconque des sociétés du Groupe RETIF. L'accès aux données du Client est limité aux personnes habilitées pour effectuer les opérations de traitements de données, de sécurité et de maintenance informatique.

14.3 Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données personnelles le concernant, qu'il peut exercer en écrivant au siège social de RETIF, tel que mentionné à l'article 11.

ARTICLE 15 – MODIFICATIONS

15.1 RETIF se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles en vigueur au moment de la vente.

ARTICLE 16 – INTÉGRALITÉ DES CGV

16.1 La nullité de l'une des clauses des présentes Conditions Générales de Vente n'entraîne pas la nullité de la totalité des Conditions Générales de Vente, les autres stipulations conserveront toute leur force et leur portée.

ARTICLE 17 – TOLÉRANCE

17.1 Le fait que RETIF ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une des stipulations des présentes CGV ne saurait être interprété comme une quelconque renonciation de sa part de s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 18 – DROIT ET JURIDICTION COMPÉTENTE

18.1 Les présentes CGV et leurs conséquences, en ce compris les commandes passées et les contrats conclus, sont soumises au droit français.

18.2 En cas de litige entre RETIF et le Client, et sauf motif légitime tenant à l'urgence ou la matière considérée, les parties s'engagent, préalablement à toute saisine du juge, à tenter de bonne foi de régler amiablement leur différend. Pour ce faire, la partie concernée adressera à l'autre partie un courrier recommandé avec demande d'avis de réception portant mention de la nature du grief, avec les justificatifs nécessaires, et demande de mise en œuvre de la présente clause de conciliation. L'autre partie disposera alors d'un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la date de réception ou de première présentation dudit courrier pour apporter une réponse et proposer une solution éventuelle, ce dans les mêmes formes. A défaut de règlement amiable dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de réception ou de première présentation du courrier portant demande de mise en œuvre de la présente clause de conciliation, les juridictions exclusivement compétentes seront celles du ressort du siège social de RETIF.